

Mission

D'évaluation de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015

**De revue des plates-formes nationales de réduction des risques de
catastrophes**

De consultations post Hyogo 2015

RAPPORT DE MISSION

21 au 25 janvier 2013 à Bujumbura au Burundi

I – HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA MISSION

Le 22 janvier 2005 à Kobe, Hyogo au Japon, les Etats, les organisations et les organismes internationaux réunis à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes ont adopté le Cadre d'action (CAH) 2005 – 2015 : *construire la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes*. Cinq grands piliers ont été déclinés dans cette feuille de route pour la réduction des risques de catastrophes:

1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.
2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents.
5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

Le résultat escompté par la Conférence mondiale à la fin de la décennie était de réduire de manière substantielle les pertes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités et les pays sur le plan social, économique et environnemental du fait des catastrophes.

Pour parvenir à ce résultat, la Conférence mondiale s'était fixée des buts stratégiques ci-après :

- a) Tenir compte de façon plus efficace des risques de catastrophe dans les politiques, plans et programmes relatifs au développement durable à tous les échelons, en privilégiant la prévention, l'atténuation des effets, la préparation et la réduction de la vulnérabilité;
- b) Mettre en place, à tous les niveaux, notamment au niveau des collectivités, des institutions, mécanismes et capacités qui peuvent aider systématiquement à accroître la résilience face aux aléas, ou les renforcer s'ils existent déjà;
- c) Envisager systématiquement la réduction des risques aux stades de la conception et de l'exécution des programmes destinés à aider les collectivités frappées par une catastrophe à se préparer aux situations d'urgence, à y faire face et à se relever.

Huit années après la déclaration et le Cadre d'Action de Hyogo, pour les plates-formes nationales mises en place, diverses activités ont été réalisées, quelques progrès ont été notés dans certains Etats, avec ou sans appui des partenaires. Proche de la fin de la décennie du 2005-2015, le bilan général du fonctionnement des mécanismes de coordination dans les Etats d'Afrique centrale reste problématique. Il est donc important pour l'avenir d'identifier les succès, analyser les leçons apprises du CAH et de déterminer les défis et les solutions pour la réduction des risques de catastrophes en Afrique Centrale, ce à travers un large processus participatif d'acteurs de diverses catégories afin de stimuler, dans un dialogue multipartite et plurisectoriel, des réflexions qui produisent des orientations pour l'élaboration du cadre post-2015.

C'est dans cette optique que la CEEAC en partenariat avec l'ONU-SIPC, a retenu le Burundi pour le lancement du processus de discussions en Afrique Centrale. Ce processus consultatif devant aboutir à une position commune des Etats et contribuer à la rédaction d'un rapport de synthèse de l'Afrique à présenter à la Plate-forme mondiale à Genève en mai 2013.

Il convient de relever que l'Afrique centrale accuse un retard dans le processus de mise en œuvre du CAH, en raison des instabilités sociopolitiques pendant la période, induisant un fonctionnement cyclique de la CEEAC.

II – DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est effectuée en deux phases complémentaires :

- La rencontre avec les ministères sectoriels clés, les médias et quelques partenaires au développement ;
- La réunion d'évaluation générale avec la Plate forme nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes.

A – RENCONTRES AVEC LES MINISTERES SECTORIELS CLES, LES MEDIAS ET LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

1. Les ministères sectoriels clés

La mission a été reçue aux Ministères en charge de l'Agriculture et de l'élevage, de la Sécurité Publique, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, de l'Eau, Environnement, Aménagement du Territoire, Travaux Publics et Urbanisme.

Des échanges ont été organisés avec les experts de chaque secteur sous la coordination des Points Focaux Techniques.

2. Les médias

La mission a également échangé avec les professionnels des médias à la Maison de la Presse du Burundi. Ces échanges ont donné l'opportunité de souligner l'importance et la place des communicateurs dans la gestion des crises et dont le rôle se situe aussi bien au niveau de la sensibilisation et de l'éducation des masses, qu'à celui l'information en situation d'urgence.

Elle a surtout insisté sur la valeur ajoutée d'une bonne information en temps de crise, et des missions éducatifs des professionnels du secteur en matière de prévention des crises.

3. Les partenaires au développement

La mission accompagnée du Secrétaire Permanent de la Plate-forme nationale a travaillé avec les responsables de la Croix Rouge Nationale Burundaise sur le fonctionnement de la Plate-forme nationale de réduction de risques de catastrophe.

Ce fut l'opportunité de dresser le bilan sur les réalisations accomplies au niveau sous régional en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, notamment l'élaboration et l'adoption d'une Stratégie de réduction des risques de catastrophe qui intègre la problématique de l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la mobilisation des financements pour sa mise en œuvre.

B – REUNION D'EVALUATION GENERALE AVEC LA PLATE FORME NATIONALE DE PREVENTION DES RISQUES ET DE GESTION DES CATASTROPHES

La mission a été conclue par une évaluation générale des mécanismes avec la Plate-forme nationale, sous la coordination de son président. Ce fut l'occasion de remercier le Gouvernement Burundais et l'ensemble des ministres sectoriels pour la facilitation logistique et administrative de la mission, et plus particulièrement le Ministère de la Sécurité Publique coordonnateur du processus, le Président et les membres de la Plate-forme nationale pour leur disponibilité. La mission a cependant rappelé aux membres de la Plate-forme qu'il s'agissait davantage d'une activité d'appui, car la mise en œuvre et l'évaluation du CAH relevant en premier chef de la responsabilité des Etats.

III – DES CONCLUSIONS AU TERME DE LA CONSULTATION

A – AU PLAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CAH :

Le CAH est très peu connu quasiment dans tous les secteurs. Cependant, la réduction des risques de catastrophe est une réalité et contribue plus ou moins à sa mise en œuvre.

1 . Considération de la réduction des risques de catastrophe comme une priorité nationale et locale et existence d'un cadre institutionnel solide

- ❖ La réduction des risques de catastrophe est en voie d'être intégrée dans le Cadre Stratégique National de Réduction de la Pauvreté.
- ❖ Le Burundi dispose d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et d'une Plate-Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes créée en 2007 et qui fonctionne depuis 2008.
- ❖ Il existe par ailleurs des Plates-Formes Provinciales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes créées par Ordonnance en Janvier 2009 et qui fonctionnent depuis cette date.
- ❖ Il existe également des Plates-Formes Communales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes dans 15 Communes à haut risque dont les Membres ont été désigné par Ordonnance en Décembre 2010.
- ❖ Une loi portant sur la Politique Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes a été élaborée et est en voie d'être examinée par le parlement.

2. Mise en évidence, évaluation et surveillance des risques de catastrophe, renforcement des systèmes d'alerte

Il n'existe pas de données permettant d'évaluer les risques au Burundi. Cependant, on note des efforts globaux et sectoriels, notamment au niveau de:

- ❖ La formation des observateurs du climat ;
- ❖ L'évaluation sectorielle des vulnérabilités et des risques au niveau national et local ;
- ❖ L'établissement sectoriel de la cartographie à risques ;
- ❖ Le recueil et la diffusion des informations sur les catastrophes ;
- ❖ La coopération régionale et internationale pour l'évaluation des risques au niveau régional ;
- ❖ L'établissement des données sur les risques épidémiologiques ;
- ❖ La réhabilitation des stations hydrométéorologiques.

3. Utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.

Un engagement est exprimé, mais reste encore au niveau de quelques secteurs en termes de :

- ❖ Plaidoyer pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires à tous les paliers du système éducatif ;
- ❖ Cours post- universitaires en matière de réduction des risques de catastrophe - changement climatique à l'Université du Burundi ;
- ❖ Création d'une école nationale de protection civile dont le fonctionnement est encore attendu ;
- ❖ Formation des secrétaires des plates-formes provinciales à l'élaboration des plans de contingence locales ;
- ❖ Participation aux formations régionales ;
- ❖ De sensibilisation des communautés sur la réduction des risques de catastrophe ;
- ❖ Sensibilisation à travers la célébration annuelle de la Journée internationale de prévention des catastrophes ;
- ❖ Elaboration d'une stratégie nationale de communication en matière de réduction des risques de catastrophe ;
- ❖ Appui aux associations civiles engagées dans la réduction des risques de catastrophe ;
- ❖ Vulgarisation du Règlement Sanitaire International 2005 ;
- ❖ Mise en place d'un réseau de journaliste sur la réduction des risques de catastrophe.

4. Réduction des facteurs de risque sous-jacents.

Sur cette priorité, les efforts restent mitigés, mais il a été constaté :

- ❖ Un effort d'établissement d'une synergie active entre la réduction des risques de catastrophe – adaptation aux changements climatiques dans certains secteurs d'activités ;
- ❖ Une coopération permanente avec les partenaires au développement aux fins de réduire l'insécurité alimentaire.

5. Renforcement de la préparation face aux catastrophes pour une intervention efficace.

Le Burundi dispose :

- ❖ D'un Plan de Contingence pour la gestion des urgences, assorti des Plans d'Organisation des Secours (ORSEC) ;
- ❖ Des plans d'urgence provinciaux.

Des plans d'urgence sectoriels sont en cours d'élaboration pour la santé, l'éducation et de l'agriculture. Quelques exercices de simulation du Plan de contingence ont été organisés pour les membres des plates-formes provinciales.

B – FONCTIONNEMENT DE LA PLATE FORME NATIONALE DE PREVENTION DES RISQUES ET DE GESTION DES CATASTROPHES :

Mis à part quelques secteurs, la collaboration entre plate-forme et les ministères sectoriels est relativement fluide, et les réunions se tiennent régulièrement.

C – DEFIS RELEVES AU NIVEAU DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES NATIONALES

- ❖ Les missions de la Plate-Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes ne sont pas bien assumées en raison de l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat pour son fonctionnement.
- ❖ Le Cadre d'Action de Hyogo est mal connu par les différentes parties prenantes, exception faite des responsables de la Plate-Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes au Ministère de la Sécurité Publique qui maîtrisent plus ou moins ses articulations prioritaires.
- ❖ Des ressources très insignifiantes sont allouées à la revue périodique des plans de contingence et des systèmes d'alerte.
- ❖ Il n'existe aucun système cohérent de collecte des données.
- ❖ L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement et dans tous les secteurs d'activités n'est pas encore effective.
- ❖ Il existe des difficultés majeures dans la transformation des données météorologiques en produits utilisables.
- ❖ Aucune réflexion n'est en cours pour une meilleure planification des villes.

D – LE CAH POST 2015

Le principal constat fait est que le CAH n'a pas été suffisamment vulgarisé et par conséquent inconnu de la majorité des acteurs. L'expertise burundaise pense que le futur cadre devra mettre l'accent sur sa diffusion ainsi que sur la formation dans sa mise en œuvre, son évaluation et son interprétation.

Pour les responsables de la Plate-forme nationale, le futur cadre devra mettre l'accent sur le renforcement des capacités des cadres de dialogue et de coordination nationales et sectoriels et, au regard des difficultés économiques du pays, les partenaires financiers devront jouer les premiers rôles.

IV – RECOMMANDATIONS ET ACTIONS A ENTREPRENDRE AU SORTIR DE LA MISSION

L'atelier programmé au sortir des échanges sectoriels n'a pas pu se tenir en raison des difficultés liées à la mise en place des ressources financières destinées à sa mise en œuvre. Les résultats de l'évaluation sont plus ou moins exhaustifs, mais auraient été plus complets dans le cadre cet atelier, qui devait réunir tous les acteurs. Les prochaines consultations devraient intégrer ce cadre idéal d'échange et les ressources y relatives mobilisées à temps.

V – DISTRIBUTION

- SG/CEEAC
- SGA/DIPEM
- SGA/PBARH
- ONUSIPC/Bureau Nairobi
- Expert Communication
- Archives
- Web